

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

Département de Charente-  
Maritime

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 1957

Recette pour construction  
de l'Ecole Pelletan

57012

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTEAU BARRIERE, DOMECCQ, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR PAPEAU et GUICHAOUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux  
M. Narteau par M. Grussenmeyer  
M. Laurent par M. Barrot  
M. Etcheber par M. Barrière  
M. Pouget par M. Counil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

M. le Maire expose qu'en 1952, le Conseil inscrit au budget un crédit de 50 millions pour construction de l'Ecole du Centre ( Ecole Pelletan) dont le projet était à l'étude. Elle inscrit les recettes correspondantes savoir : 35 millions de subvention et 15 millions de participation de la ville, ces 15 millions étant prélevés sur le domaine Caserne Champlain.

Par la suite, le Ministère de l'Education Nationale ~~xxxx~~ fit connaître qu'il subventionnerait au taux moyen de 75 % une dépense limitée à 50.667.000 frs ( 77 % sur 47.044.800 - 50 % sur 3.622.200) on procéda aux adjudications et le MRU versa à la Caisse du Receveur Municipal la somme de 16.33.829 correspondant au crédit initial de 15 millions revalorisés suivant les index.

M. le Receveur les conserve à un compte hors budget, parce que cette somme ne correspond pas aux délibérations prises en 1954, ni à 25 % des dépenses engagées pour la construction de l'école.

M. le Maire signale que de récentes décisions ministérielles relatives à des compléments de subventions et à des travaux supplémentaires ne permettent pas d'établir les comptes définitifs de la construction de l'école du Centre.

Nous en sommes donc toujours dans le cadre budgétaire des prévisions et non de l'apurement des comptes.

Le Conseil Municipal

prend acte que la somme de 16.333.829 frs versée par le MRU au compte de la Ville correspond au transfert de 15 millions demandés en 1954 pour la construction de l'Ecole du Centre

demande que cette somme soit portée à l'article des recettes prévu à cet effet ( n° 24 des reports)

déclare que lorsque les travaux seront achevés et payés il y aura lieu de régler avec le MRU dans le cadre de la créance dommage de guerre et en fonction du taux et du montant des subventions accordées le compte participation de la ville et l'affectation du reliquat des fonds versés s'il s'en dégage un

adopté à l'unanimité.

Fait et délégué à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

Signé : Seugnet.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 3 Avril 1957

Le Sous/Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 14 Avril 1957

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

